



Le stationnement

Le stationnement sur la commune est gratuit mais soumis à certaines règles, notamment en centre-village.

Explications



Stationnement gratuit sur la voie publique

Le stationnement sur l'ensemble de la commune est gratuit mais limité à 48h

Zones bleues

Dans le centre village, à hauteur de la Mairie, la commune a instaurée des zones de stationnement à durée limitée.

Parking Halle du marché

Zone bleue

Le stationnement est réservé aux automobilistes munis d'un disque de stationnement. Il est limité à **4 heures consécutives**.

Parkings Grande Rue (boulangerie), arrière de la Mairie et places en bas de la rue des cavées

Zones bleues.

Le stationnement est réservé aux automobilistes munis d'un disque de stationnement. Il est limité à **2 heures consécutives**.

Les riverains ne disposant pas de place de stationnement privée peuvent faire la demande d'une carte de résident gratuite auprès de la police municipale (plus d'informations dans la rubrique "informations pratiques")

Dépose minute

3 places en "dépose-minute" sont situées face à la mairie, à hauteur du monument aux morts et en face de l'agence immobilière de la Mairie. Le stationnement y est limité à **15 minutes***

Places réservées aux personnes à mobilité réduite

La commune dispose de plusieurs places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite

Service

Police Municipale

39 Grande Rue

78810

Feucherolles

[06 35 02 34 44](tel:0635023444)

police.municipale@feucherolles.fr

Infos pratiques

Carte de résidents

Les riverains résidant à proximité des zones bleues et ne disposant ni de garage, ni de cour et n'ayant pas la possibilité de créer une zone de stationnement privée peuvent faire la demande auprès du Policier Municipal, d'une carte de stationnement "résident".

Pièces à fournir :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie du Bail ou du Titre de propriété
- Copie de la carte grise du véhicule
- Copie de la pièce d'identité

Liens utiles

[Bornes de rechargement](#)